



GERMAIN RUKUKI

Burundi

Germain Rukuki a été condamné à 32 ans de prison par le tribunal de grande instance de Ntangani le 26 avril 2018, à l'issue d'une procédure judiciaire inique entachée de nombreuses irrégularités. Sans qu'aucune preuve matérielle ne soit présentée, sur la base d'accusations mensongères, Germain a été condamné pour « mouvement insurrectionnel », « atteinte à la sûreté intérieure de l'État », « rébellion », « assassinat de militaires, policiers et civils », « dégradation des édifices publics et privés », « volonté de changer le régime élu démocratiquement ». Son procès s'est tenu à huis clos. A la lecture de la sentence, ni Germain ni ses avocats n'étaient présents dans la salle.

Son tort ? Avoir été membre de l'ACAT-Burundi qui, comme la quasi-totalité des ONG de défense des droits de l'homme burundaises, a été interdite depuis 2015. Pour le Président Pierre Nkurunziza, leurs membres sont des opposants à réduire au silence par la prison, l'exil ou la mort.

Après plusieurs accidents en détention, Germain Rukuki a demandé en juin 2018 une liberté provisoire pour raisons médicales, qu'il n'a pas obtenue. Germain est détenu, depuis juillet 2017. Il a fait appel de sa condamnation. La Cour aurait dû rendre sa décision pour la dernière semaine de l'année 2018. On attend toujours le prononcé de jugement. En novembre 2018, la Commission africaine des droits de l'homme et du peuple exhortait les autorités du Burundi à « libérer toutes les personnes arbitrairement détenues, notamment les défenseurs des droits humains ».

Jusqu'à ce jour, Germain Rukuki demeure injustement emprisonné !

PRIEZ POUR LUI ! PRIEZ POUR SA LIBÉRATION !

Pour écrire à Germain :

ACAT-France – Burundi
Action Germain Rukuki
7, rue Georges Lardennois - 75019 Paris
(Nous transmettrons vos messages.)